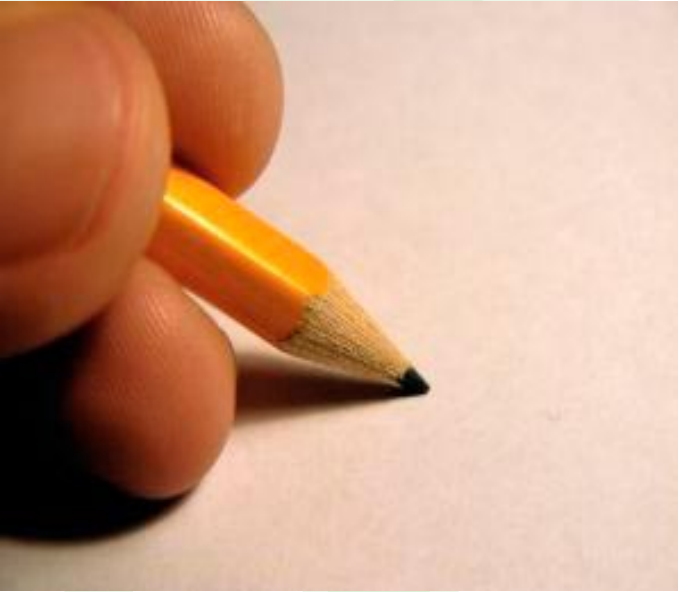


Le mot du secrétaire général



Dans une publication récente (*La revue nouvelle* – janvier 2010), Olivier Servais - anthropologue de formation - évoque une enquête récente concernant l'image de l'avenir des jeunes. Nul ne conteste aujourd'hui que le monde des jeunes est en évolution; leur image de l'avenir oscille entre deux perspectives paradoxales avec, d'une part, un pessimisme global dans un système sans perspectives claires, bouché, et d'autre part une vision individuelle optimiste dans laquelle la sphère publique a pratiquement disparu, phagocytée par la sphère privée réduite au relationnel de proximité¹.

Est-ce à dire que les institutions fondatrices de notre société en ce y compris l'école et ses modèles de transmission ne portent plus ? On serait tenté de le croire dans un contexte où le monde et les modalités de communication et de socialisation évoluent constamment ... et rapidement. La commission Enseignement secondaire de la FCPL a d'ailleurs abordé récemment cette problématique de l'émergence des réseaux sociaux afin de mieux cerner les enjeux pour les équipes PMS en tant qu'acteurs de terrain.

Face à ce qu'il faut bien qualifier de perte de sens d'un projet collectif de société et d'une certaine forme de délégitimation des structures institutionnelles démocratiques (l'état, le politique, ..), nous nous trouvons dans un contexte fait à la fois de pluralisme idéologique et de précarité socio-économique. Aussi, n'est-ce sans doute pas étonnant de voir remonter, au sein de la FCPL, des interpellations face à cette évolution qui questionne nos

pratiques en tant qu'intervenants psychomédico-sociaux tant sur la question de la forme (comment ?) que sur le fond (pourquoi, pour quoi faire ?) face à de multiples problématiques, de situations, qui relèvent du défi, voire du sentiment de se trouver dans une impasse.

Le social est-il en crise ? C'est en tout cas une des questions auxquelles un groupe de réflexion mis en place prochainement par le Bureau de la FCPL va s'atteler et qui devrait déboucher sur un prochain colloque à l'horizon 2013 ; l'occasion aussi sans doute de marquer d'une pierre blanche les 75 ans de notre Fédération. C'est qu'il s'en est passé des choses depuis 1938. Rendez-vous donc déjà l'an prochain !

Auparavant, les 18, 19 et 20 octobre 2012 une autre manifestation d'envergure se profile, puisqu'à cette période, le SeGEC organise un congrès sur le thème « *Pour l'école, un projet, des acteurs* ». 2002-2012, 10 ans déjà depuis le dernier congrès ! Lors d'une journée d'étude organisée pour les permanents et cadres du Segec le 19 mars dernier, les contours de cet événement ont été tracés : l'occasion de faire l'état des lieux d'un certain nombre de chantiers en cours et qui seront les clefs de voûte du congrès. Dans l'ordre ou dans le désordre : L'école chrétienne face à la pluralisation de la société (y compris le sens du «C») ; comment assurer une fonction de direction, d'enseignant, d'éducateur, d'agent PMS aujourd'hui et demain et avec quel positionnement; ce qui fonde aujourd'hui le choix d'une école pour les parents et l'image qu'en ont les jeunes qui la fréquentent ; autant de thématiques qui nous concernent de près. On vous en reparlera certainement dans les mois qui viennent via les différents canaux de communication mis à votre disposition.

D'ici là, excellent temps de fêtes pascales à chacun(e).

Guy De Keyser

1 www.go2030.be

Respect des circulaires ou le caractère obligatoire des circulaires

Avril 2012

2

Numéro 116

La question se pose de plus en plus dans les CPMS de savoir si nous sommes obligés de respecter la circulaire du 10/03/98 en ce qui concerne les horaires de prestations. De même, par rapport aux heures de récupération, doit-on se tenir à cette circulaire ? Peut-on prolonger les périodes de congé ?

Pour répondre, il est nécessaire de définir ce qu'est une circulaire. « Une circulaire est définie légalement comme une lettre contenant un ordre ou une recommandation, adressée à des fonctionnaires pour les aider à appliquer correctement une réglementation ou une politique ».

Les circulaires se situent au plus bas niveau de la hiérarchie des normes juridiques. À la différence des lois et des règlements, elles ne sont en principe pas contraignantes pour les citoyens et pour les tribunaux : elles ont avant tout une valeur explicative et pratique pour les fonctionnaires chargés de les appliquer. Elles contiennent l'interprétation qu'un ministre chargé de l'application de lois et d'arrêtés donne de ceux-ci.

Cependant, il arrive que des circulaires publiées deviennent une source formelle du droit. En effet, par souci de sécurité juridique, les tribunaux refuseront que l'administration s'écarte des circulaires qui ont reçu une certaine publicité. Par conséquent ces circulaires acquièrent force de loi et c'est le cas de la circulaire 98/09 du 10/03/1998.

Pourquoi ? Tout simplement, parce que ces circulaires sont élaborées directement par le ministère pour fixer la ligne de conduite de son administration dans une matière où il existe de nombreux cas d'espèce. Dès lors, si l'on n'applique pas ces circulaires telles quelles, on prend le risque de se retrouver face à une décision de non-approbation de l'Administration car si ces circulaires ne s'imposent pas aux administrés, elles s'imposent à l'Administration.

Doit-on dès lors appliquer la circulaire dont question destinée aux CPMS de la communauté Française ?

En application de l'article 46 de l'Arrêté royal organique du 13/08/1962 des Centres PMS : *«les membres du personnel technique doivent, dans leurs fonctions respectives, fournir des activités équivalentes à celles exigées des membres du personnel technique des Centres PMS de la Communauté française ».*

Donc bien que certaines circulaires comme celle relative aux vacances d'été ne concernent en principe que le personnel des CPMS de la Communauté Française, elles s'imposent à nous de la même manière car on doit, ici, fournir des activités équivalentes. Par conséquent nous devons avoir des congés de même durée et respecter des périodes de travail équivalentes et ce dans l'intérêt du service.

Rappel échéancier

Avec le troisième trimestre débute un moment important dans la vie des CPMS notamment en ce qui concerne la publication et le dépôt des candidatures aux emplois vacants. Pour l'organisation de cela, voici un petit rappel de l'échéancier que vous trouverez sous le [lien suivant](#).

Avril	
Début du 3 ^e trimestre	Une liste des emplois vacants est communiquée trimestriellement par le pouvoir organisateur aux organes de démocratie sociale
Dans les 7 premiers jours d'avril	<ul style="list-style-type: none">- Envoyer le relevé des absences du mois de mars : maladie, maternité, accident de travail ou sur le chemin du travail à l'Administration- Envoyer le relevé des absences non réglementairement justifiées du mois de mars (le cas échéant avec la mention « néant ») à l'Administration
15 avril	Date à laquelle l'emploi doit être vacant pour être à conférer à titre définitif. Attention, il doit le rester jusqu'au 1 ^{er} octobre !
Entre le 15 avril et le 15 mai	Dates entre lesquelles une demande de changement d'affectation doit être sollicitée au Pouvoir organisateur par le membre du personnel
Mai	
Pour le 1 ^{er} mai précédent l'exercice	Le PO envoie à l'Administration le choix de la fonction requise pour le membre du personnel affecté au CEFA. Le choix est fixé pour 3 ans. [Fixé en mai 2010]
Pour le 1 ^{er} mai précédent l'exercice	Le PO envoie à l'Administration le choix de la fonction requise pour le membre du personnel affecté en D+. Le choix est fixé pour 3 ans. [Fixé en mai 2010]
Dans les 7 premiers jours de mai	<ul style="list-style-type: none">- Envoyer le relevé des absences du mois d'avril : maladie, maternité, accident de travail ou sur le chemin du travail à l'Administration- Envoyer le relevé des absences non réglementairement justifiées du mois d'avril (le cas échéant avec la mention « néant ») à l'Administration

Intégration sur mesure, intégration au fur et à mesure

C'est le thème finalement retenu par le GREF (Groupe relais Enseignement fondamental) et qui a mobilisé quelques 120 participants, essentiellement issus des CPMS libres, toutes disciplines confondues, à Namur le mercredi 14 mars dernier.

Pour rappel, à la demande de nombreuses équipes CPMS confrontées à la mise en place de ce nouveau dispositif, il était apparu indispensable d'apporter un éclairage sur un processus qui suscitait beaucoup de questions tant sur la forme (c'est quoi l'intégration) que sur le fond (pour quoi faire). C'était en octobre 2010. Dans le prolongement de cette première journée, le GREF a poursuivi sa réflexion sur la mise en place de l'intégration, sachant qu'entretemps les projets ont fleuri à un tel point que se pose avec acuité la question des moyens à mettre en oeuvre. Car c'est bien de travail sur mesure dont il s'agit quand un processus visant à intégrer des élèves doit se mettre en place. C'est bien au fur et à mesure que, progressivement, le projet autour des besoins de ces élèves s'inscrit dans une histoire, celle d'une famille, d'un élève dans son parcours scolaire, de ses difficultés et des ressources disponibles.

C'est que si chaque enfant a des besoins, autre chose est d'identifier ce qui relève d'un enseignement et d'un accompagnement dit « spécifique », et qui nécessite une mobilisation importante autour d'un projet dans lequel chacun des acteurs doit trouver sa place.

Ceci pose non seulement la question de la plus-value dans la mise en place des processus d'apprentissage, mais aussi d'une réflexion autour de la différenciation et des outils d'évaluation pour pouvoir aussi réévaluer régulièrement la situation.

Un constat récurrent au vu de l'augmentation constante d'élèves en intégration (près de 1150 actuellement), c'est que le nombre d'élèves en enseignement spécialisé, dans le même temps continue à augmenter lui aussi, ce qui a de quoi nous interpeller!

Mais au-delà de ce constat au niveau de l'enseignement, c'est la question de la gestion de l'hétérogénéité au sein de la classe qui se pose, particulièrement quand il s'agit de s'adapter à des modes de fonctionnement et des rythmes différents : ceci nécessite de la créativité mais aussi du temps ; or, faut-il le rappeler, en matière d'encadrement pour les élèves engagés

Durant la première quinzaine du mois de mai	Le pouvoir organisateur communique durant la première quinzaine du mois de mai la liste des emplois vacants aux membres du personnel technique concernés, suivant les modalités fixées par les organes de démocratie sociale.
Entre le 1 ^{er} et le 15 mai	Le pouvoir organisateur fait un appel aux candidats à l'engagement à titre définitif.
Avant le 31 mai	Les candidats répondant aux conditions pour être temporaires prioritaires doivent, pour faire usage de leur droit de priorité, à peine de « forclusion » (« exclusion ») pour l'exercice concerné, introduire leur candidature par Lettre Recommandée avant le 31 mai, auprès du Pouvoir organisateur auprès duquel ils ont acquis une priorité.

Gestion documentaire quoi de neuf ?

Le Service juridique met à votre disposition trois nouvelles communications :

1. L'une relative à l'évolution du dossier «Dimona» : cette communication est disponible [ici](#)
2. L'autre relative à la modification d'index pour le personnel subventionné. Cette communication est disponible [ici](#)
3. Une note relative aux titres requis en CPMS. Cette communication est disponible [ici](#)



dans l'intégration, les CPMS ne voient toujours rien venir ... contrairement aux moyens - en suffisance - octroyés à l'enseignement ! La bonne volonté dans le chef des équipes PMS n'est pourtant pas à mettre en cause mais est soumise à rude épreuve avec un constat évident de tension voire de saturation.

L'occasion de rappeler que le Conseil supérieur des CPMS a, depuis 2010, remis un avis à la Ministre de tutelle – [avis n° 27](#) - sur l'encadrement dont devrait pouvoir bénéficier les CPMS au même titre que les équipes éducatives au sein de l'enseignement (voir sur le site enseignement.be) pour qui chaque projet abouti pour chaque élève concerné génère des périodes d'accompagnement ... ce qui pose de manière récurrente la question du traitement équitable réservé aux uns (écoles) et aux autres (CPMS). Pour celles et ceux qui le souhaitent, présents ou non lors de la journée « Intégration sur mesure, intégration au fur et à mesure » les Power Points présentés ce jour-là sont mis en ligne sur le [site](#) du SeGEC.

Sont disponibles, la présentation généraliste faite par Jean-François Delsarte, les démarches menées dans le Fondamental et dans le Secondaire, ainsi que la synthèse des ateliers de l'après-midi.

Les centres PMS de Charleroi ont 50 ans

Le 9 mars dernier, les Centres PMS libres de la région de Charleroi à Marchienne ont fêté leurs 50 et plus en présence d'un très nombreux public venant du monde de l'enseignement, de l'aide à la jeunesse et du secteur de la santé. Ce moment de convivialité a permis de retracer page après page les grands moments de l'histoire des centres, égayé par des saynètes à l'humour décapant, le tout se terminant par le regard du sociologue sur la tension moderne entre société(s) et individu(s).

Vous pourrez lire un compte rendu plus détaillé dans notre prochain Fédé Flash.

Des rendez-vous importants

Avec certitude

C'est le **24 août** prochain qu'aura lieu, à Louvain la Neuve l'**Université d'Été** du SeGEC. Tout qui travaille en Centre PMS y est cordialement invité(e). Cette année ce jour de travail collectif précède le Congrès de l'Enseignement catholique

(voir ci-dessous) et accueillera Marcel Gauchet qui abordera la question « Transmettre / Apprendre ».

En questionnant les neurosciences, c'est Marc Crommelinck (UCL) qui s'intéressera également à l'acte d'apprendre. Au sein des divers ateliers, des questions plus spécifiques seront également abordées autour du thème général de l'apprentissage.

L'inscription se fera via le site Internet de l'Enseignement catholique : l'information sera transmise via les listes de diffusion Yahoo ! dès que la procédure d'inscription sera ouverte.

Les **18, 19 et 20 octobre 2012, Congrès de l'Enseignement catholique**, également à Louvain la Neuve : s'arrêter un moment pour considérer le chemin parcouru depuis 2002 (date du précédent Congrès), mais surtout, envisager les orientations de l'Enseignement catholique pour les dix années suivantes. Déjà des informations et de la documentation en vous rendant [ici](#).

Nombre de chantiers sont actuellement ouverts pour préparer ce moment d'importance. Et des équipes PMS y sont associées au travers de témoignages vidéo, de groupes de paroles (Directions et membres du personnel), de groupes de réflexion (Directions, sous la houlette de Jean-pierre Lebrun).

C'est fin mai 2012 que les invitations seront adressées aux Centres PMS de notre réseau.

A confirmer

Même si c'est en bonne voie !

L'équipe du COF, avec le soutien du Conseil d'administration du CFPL prépare une journée consacrée à l'**Orienta**tion abordée au travers de 4 thèmes : la formation des professionnels, la question du « marché de l'emploi », orientation et adolescence et un regard sociologique sur l'école orientante aujourd'hui.

Au crayon, dans votre agenda, reprenez déjà la date du **10 octobre 2012** à Louvain la Neuve. Cette journée sera ouverte à 240 agents PMS (3 par Centre – 1 par discipline) et une soixantaine d'enseignants soucieux de travailler l'orientation dans leur école (fondamentale et secondaire).



Tous les neuf ans, depuis 1981, les Belges sont passés à la loupe par une série de sociologues. Cette étude, qui a lieu dans le cadre de l'European Values Study, a pour but de cerner ce que les Européens, dont les Belges, pensent de la vie, de la famille, du travail, de la religion, du sexe, de la politique et de la société, et cela sans entrer dans les clichés.

La dernière étude a eu lieu en 2009 et son volet belge vient d'être publié. En voici quelques points pertinents :

- Le travail est un élément important dans la vie des Belges. Ils en attendent sécurité de revenus et possibilité de se réaliser, mais aussi qu'il soit compati-



ble avec une vie de famille et qu'il soit valorisant. Les jeunes font état d'une éthique de travail des plus élevées. Les clichés stigmatisant le Flamand travailleur et le Wallon paresseux sont contredits. « Les Flamands interviewés obtiennent des scores moindres en matière de centralité du travail et d'éthique du travail que les répondants bruxellois et wallons ».

- L'enseignement fait partie des institutions qui obtiennent la confiance d'au moins huit Belges sur dix (tout comme le système des soins de santé et la sécurité sociale).
- Si les partis politiques et le gouvernement ne jouissent pas d'un plébiscite, l'étude révèle toutefois qu'il y a une légère progression de l'intérêt pour le politique.
- La religion est en net déclin.
- La famille recueille de nets suffrages. Par contre, sa conception diffère, puisqu'elle s'élargit à toutes les formes de vie commune. Les relations entre les membres de la famille peuvent être qualifiées d'«intimes à distance». Les auteurs expliquent que «les générations restent réellement attachées aux relations familiales, mais sans l'exigence normative de se prendre mutuellement en charge».
- La liberté de choisir sa propre forme de vie prédomine par rapport à la religion, aux choix éthiques ou aux relations, tout en ne faisant pas fi des règles de vie en société.

VOVYE (L.), ABTS (K.), DOBBELAERE (K.), **Autres temps, autres mœurs. Travail, famille, éthique, reli-**

gion et politique : la vision des Belges, Bruxelles : Editions Racine Campus, 2012.

Avis du Conseil supérieur de la santé concernant la pratique des bébés nageurs

Le 2 février 2011, le Conseil supérieur de la santé publiait un avis sur la problématique du

chlore dans les piscines (avis n°8614). Celui-ci a été complété par un nouvel avis (n°8748) concernant le risque lié à la pratique de la natation par les bébés et des considérations sur les différentes méthodes utilisées pour la désinfection des piscines, publié le 1^{er} février 2012.

Dans ce nouvel avis, le Conseil supérieur de la santé déconseille la pratique de la natation pour les enfants de 0 à 12 mois pour les raisons suivantes :

1. La fréquentation de piscines ne confère pas de bénéfices réels pour les enfants de cet âge, étant donné que la coordination des membres n'est acquise qu'à partir de l'âge de 3-4 ans.
2. Les bébés constituent une population particulièrement vulnérable, car plus sujette aux infections. Or, dans les piscines fréquentées par les bébés nageurs, la température de l'eau ainsi que celle de l'air est relativement élevée, ce qui génère à son tour un taux d'humidité significatif et favorise la croissance de micro-organismes.
3. Les établissements qui organisent ces cours sont souvent des piscines privées qui ne font pas nécessairement l'objet d'un contrôle systématique ni d'une inspection régulière concernant la qualité de l'eau et de l'air et le respect des règles d'hygiène.

Par contre, le Conseil supérieur recommande la

pratique de la natation pour les enfants à partir d'un an, et ce, même si l'enfant est asthmatique. Il justifie cela comme suit :

1. Les avantages de la natation l'emportent sur les risques liés au chlore et à ses dérivés.
2. Pour lui, il n'existe pas de preuve que la natation en piscine chlorée est à l'origine d'asthme ou d'autres infections. Notons que ce point entre en contradiction avec les études menées depuis plusieurs années par le professeur Alfred Bernard (UCL). Celles-ci ont en effet conclu que le chlore pouvait provoquer de l'asthme et des problèmes de fertilité chez les personnes qui y ont été confrontées durant leurs jeunes années.

Cet avis est disponible sur le site du Conseil supérieur de la santé : www.health.belgium.be

Nouvelles du Conseil Supérieur des Centres PMS

Plusieurs groupes de travail sont en place actuellement :

GT Evaluation et construction d'indicateurs

- Question de la Ministre : quelle est la bonne manière de construire des indicateurs pour les CPMS ?
- Rapport intermédiaire remis en janvier 2012
 - Indicateurs au service d'une démarche de qualité
 - Indicateurs au service du sens

GT Orientation

Objectif : examiner l'évolution de la mission d'orientation des CPMS au fil des différentes réformes de l'enseignement

GT Congrès des directeurs

Organisation du Congrès trisannuel des directions des CPMS à Spa du 21 au 23 mars 2012

GT Orientation vers l'enseignement spécialisé

Réactualisation de la circulaire du 22 septembre 1992 sur l'orientation des élèves vers l'enseignement spécialisé

GT Festivités du 50e anniversaire des CPMS

Organisation des festivités du 50e anniversaire

Groupe conjoint CSCPMS/CCAJ

- Favoriser les relations entre les deux conseils
- Faciliter la coopération entre les services des deux secteurs

- Projet d'avis sur un protocole de collaboration entre les deux institutions (CPMS et AJ)

GT mixte CSPMS/CSES

Emettre des avis communs sur les matières concernant à la fois les CPMS et l'enseignement spécialisé

GT Actualisation de l'avis n° 13

Actualisation de l'avis concernant le secret professionnel en CPMS y compris l'article 458bis du code pénal

Les derniers avis

Avis 25 : Implication des CPMS dans les procédures d'intégration

- Tout projet d'intégration nécessite des rencontres préparatoires entre tous les partenaires et leur accord
- Avant toute signature du protocole d'intégration les deux CPMS doivent disposer d'une copie de l'attestation, du protocole justificatif et de toutes les informations quant à l'opportunité de l'intégration
- Nécessité d'un mode d'encadrement PMS spécifique pour les élèves en intégration
- Toute opposition à un projet d'intégration par un des CPMS entraîne l'obligation pour ce Centre de remettre un avis justifiant son refus

Avis 26 : Actualisation du protocole justificatif d'orientation en enseignement spécialisé

- Nécessité d'indiquer, en parallèle avec les difficultés de l'élève, ses besoins éducatifs spécifiques et ses ressources
- Distinction entre la synthèse et la conclusion
- Nécessité de « rapport motivé » en cas de modification à l'orientation originale

Avis 27 : Encadrement PMS des élèves en intégration

- Mutualisation par réseau : ¼ ETP pour 12 élèves, ½ ETP pour 25 élèves, 1 ETP pour 50 élèves
- Adaptation des frais de fonctionnement
- Besoins en matière de formation
- Nécessité d'un cadastre de l'intégration

Avis 28 : Communication du protocole justificatif aux parents

- Quoi ? Obligation de remettre aux parents un exemplaire du PJ
- Pourquoi ? Publicité des actes administratifs, droit des patients, PJ = base du PIA
- Comment ? Lors d'un entretien explicatif

Avis 29 : La supervision en CPMS

- Développe les arguments en faveur de la supervision collective en CPMS
- Propose un cadre d'organisation de cette supervision

Les avis peuvent être consultés sur ce [site](#).

Tragédie de Sierre : faut-il parler des drames de l'actualité à nos enfants ?

C'est vous qui le dites

Pour le Dr Delhaye, pédopsychiatre à Érasme, il faut «laisser venir les questions», donc ne pas être «envahissant», mais toujours «rassurant».

Faut-il taire, ou au contraire expliquer, les catastrophes à nos bambins ?

Le cas de l'accident de Sierre corse encore plus le dilemme, puisqu'en première ligne les victimes, ce sont des pairs, auxquels vos enfants peuvent s'identifier. Alors, dire ou ne pas dire ? Tentative de réponse avec le Dr Marie Delhaye, chef de clinique adjointe en psychiatrie et pédopsychiatre à l'hôpital Érasme.

Avant d'aller plus loin, vous êtes pédopsychiatre. Parce que la manière de venir en aide, psychologiquement parlant, est fondamentalement différente qu'il s'agisse d'un enfant ou d'un adulte ?

Absolument. Sur un adulte, on parle de diagnostic (dépression sévère,...) précis. Sur un enfant ou un ado en développement, rien n'est encore fixé. On parle ici, beaucoup plus, de symptômes. Ce n'est pas la même approche.

Que conseillez-vous aux parents qui s'interrogeraient quant au fait de faire part, ou non, de tels événements à leurs enfants ?

Tout dépend évidemment de l'âge, mais aussi du tempérament de l'enfant en question. Les enfants qui sortent de la période de latence, c'est-à-dire qui approchent les douze ans et ont donc à peu près le même âge que les victimes de ce terrible drame, doivent, à mon sens, être mis au courant. Bien que, nos enfants étant de plus en plus précoces, il y ait de grandes chances qu'ils le soient déjà par leurs propres moyens. Pour des enfants plus jeunes, je ne pense pas qu'il soit nécessaire d'imposer ce genre d'information. Ce qui ne veut pas dire qu'il faut leur construire un mur devant les yeux ou leur mettre des œillères. Je préconise plutôt le fait de laisser venir les questions. Et, en l'occurrence, d'y répondre, sans trop édulcorer, mais sans trop rentrer dans les détails pour autant. Rester ouvert au dialogue, tout en conservant une posture rassurante, sans trop dramatiser. Et en mettant bien l'accent sur le caractère rarissime de l'événement.

Donc, il ne vaut mieux ne pas faire de démarche proactive du style " Chéri, viens, je vais t'expliquer ce qu'il s'est passé dans ce bus en Suisse..."

C'est permis. Mais cette initiative n'est pas nécessaire, surtout au regard de la violence du choc. L'enfance est une période d'innocence qu'il convient de préserver. Les enfants auront bien assez tôt l'occasion de se confronter aux difficultés du monde et du quotidien... D'ailleurs, des catastrophes, il s'en passe

tous les jours. Les évoquer toutes, de manière proactive, de la Syrie à Sierre en passant par Fukushima, ne me semble pas très sain pour un enfant qui n'est jamais qu'en phase de construction de ses émotions. En revanche, je le répète : s'ils vous questionnent, ne fuyez pas la discussion.

Changement d'optique. Comment accompagner les enfants victimes de la collision et qui en sont sortis vivants ?

Il faut ici ne pas perdre de vue le caractère exceptionnel, et particulièrement violent, de l'événement. J'ai déjà eu en consultation des enfants très perturbés, mais aucun d'entre eux n'avait vécu pareille épreuve. Même un garçon qui, je me souviens, avait beaucoup de mal à se remettre du braquage du commerce de ses parents. Leur blessure, profonde, prendra énormément de temps à guérir. Durant les trois mois qui suivront l'accident, il ne serait pas anormal que ces enfants doivent faire face à des cauchemars, angoisses, flash-back, crises d'irritabilité, symptômes dépressifs... Ces symptômes ne deviendraient alarmants, et donc nécessiteraient un traitement médical, que s'ils perdurent au-delà des trois mois. On parlera, alors, de symptômes post-traumatiques. C'est à ce moment qu'il faudra envisager une psychothérapie, éventuellement complétée par de l'EMDR, Eye Movement Desensitization and Reprocessing (littéralement Mouvement des yeux, désensibilisation et retraitement). Une technique qui emprunte un peu à l'hypnose et permet d'évacuer les symptômes de stress post-traumatique.

Et pour les élèves qui n'ont pas pris part au voyage, mais connaissent les enfants ?

Ils étaient en sixième primaire. Donc sur le point de changer, quelque part, de vie, avec le passage au secondaire. Ceci peut peut-être permettre de tourner plus vite la page. Mais j'en reviens au mot le plus important de notre conversation : dialogue. Le rôle des parents, mais aussi des enseignants, se révélera ici crucial... D'où l'importance, pour eux, de faire face, alors qu'ils se trouvent aussi devant une situation qui les désempare...

Interview réalisée par Alexis Carantonis pour La Dernière Heure, le 16 mars 2012

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Du 2 au 13 avril 2012 inclus - Vacances de Pâques				
16 Formation directions (J7) Commission d'Éthique	17 Formation 3	18 Forum CECAFOC- FOCEF-CFPL	19 GRESEC GT PMS-CEFA	20 Formation 28 COF
23 AG GNEFAL	24 Formation 3 Bureau	25 GREF Commission Enseignement du MOC	26 APO	27
30	1	2	3 ACD	4
7 Formations 3 et 13	8 ARP Conseil Supérieur des Centres PMS	9	10 CES	11 Commission PMS- CEFA
14 COF	15 Formation 27 CEF	16	17 <i>Ascension</i>	18
21	22 Bureau	23 CRM	24 Formation 6	25 Commission d'Éthique CA et AG CFPL
29 <i>Lundi de Pentecôte</i>	30	31 Formation 6		

SOMMAIRE

Le mot du secrétaire général	1
Juridiquement vôtre	2-3
Vie collective	3-4
Nouvelles en bref	5-6
C'est vous qui le dites	7
Agenda	8
La pensée du mois	8

Pensée du mois

***Je ne détiens pas la vérité, mais
j'espère être dans la vérité.***

Paul Ricoeur